**CPSS** 

Commission paritaire des shops de stations-service en Suisse



Commissione paritetica dei negozi delle stazioni di servizio in Svizzera

### Offre de cours 2026

# Webinaire « Bases relatives aux salaires et aux assurances sociales » pour les employés

## Contenu du cours:

En tenant compte de la convention collective de travail «Shops de stations-service en Suisse», nous nous focaliserons dans le webinaire sur les thèmes suivants :

### Dispositions relatives aux contrats de travail conformément à la convention collective de travail

- Établissement de contrats de travail
- Planification du temps de travail

#### Bases des décomptes de salaire

- Obligations de l'employeur
- Calcul des éléments de salaire tels que les salaires mensuels au prorata, le 13e salaire, le paiement des heures supplémentaires, etc.
- Paiement du salaire des employés payés à l'heure
- Maintien du paiement du salaire / prestations d'assurance en cas de maladie, d'accident, de maternité et de paternité, etc.

#### Bases des assurances sociales

- Cotisations employé / employeur
- Collaborateurs assujettis aux assurances sociales, éventuels plafonds
- Assujettissement des différentes rubriques
- Travaux de fin d'année, nouveaux taux de cotisation, nouvelles valeurs limites

Lieu du cours: Webinaire / MS TEAMS

Le lien web sera envoyé par e-mail aux participants quelques jours avant le début du cours.

**Date / heure:** Mercredi 22 avril 2026, 13h30 - 16h45 (durée 3 ¼ h)

1/2

PKTS Paritätische Kommission Tankstellenshops in der Schweiz

**CPSS** Commission paritaire des shops de stations-service en Suisse

**CPNS** commissione paritetica dei negozi delle stazioni di servizio in Svizzera

**Public visé:** Employeurs et employés soumis à la CCT des shops de stations-service.

Délai d'inscription: 18 mars 2026

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de réception. L'inscription

est définitive.

Frais de cours: Le cours est gratuit pour les employeurs et les employés soumis à la CCT et

payant des contributions aux frais d'exécution (la taxe de participation est couverte par les frais d'exécution annuels). En outre, les employés soumis à la CCT reçoivent une indemnité de participation au cours de CHF 100.--

en cas de participation réussie.

**Certificat:** Certificat de participation au cours

**A amener:** Sous-mains pour écrire, exemples et questions

Inscription: Les employeurs sont priés de distribuer cette offre de cours à leurs

employés. L'inscription peut être effectuée via le formulaire joint auprès

de:

CP shops de stations-service, Radgasse 3, Case postale, 8021 Zurich

ou

info@pkts.ch